FREQUENCES DE SERVICE DES ALIMENTS POUR LES ENFANTS SCOLARISES											
Période du 03/11/25 Au 19/12/25	ENTREE	Feuill PLAT PROTIDIQUE	e de contrôle gril GARNITURE OU ACCOMPA- GNEMENT	le de fréquence PRODUITS LAITIERS	du GEMRCN DESSERTS	FREQUENCES RECOMMANDEES SUR 20 REPAS	FREQUENCES OBSERVEES				
Entrées contenant plus de 15 % de lipide	4					4/20 maxi	4/27				
Crudités légumes ou fruits, contenant au moins 50% de légumes ou de fruits	12		1			10/20 mini	13/27				
Produits à frire ou pré-frits contenant plus de 15% de lipides		1	2			4/20 maxi	3/27				
Plats protidiques ayant un rapport P/L ≤ 1		З				2/20 maxi	3/27				
Poissons ou préparations à base de poisson contenant au moins 70 % de poisson, et ayant un P/L ≥ 2		5				4/20 mini	5/27				
Viandes non hachées		5				4/20 mini	5/27				
Préparation ou plat prêts à consommer contenant moins de 70% du grammage recommandé pour la portion de viande, de poisson		1				3/20 maxi	1/27				
Composantes ou plats complets associant céréales et légumineuses											
Composantes ou plats complets associant œuf et/ou produit laitier		6	s			4/20 mini	6/27				
Composantes ou plats complets associant céréales et/ou pommes de terre et/ou légumineuses + œuf et/ou produit laitier											
Composantes ou plats complets à base de soja											

Période du 03/11/25 Au 19/12/25	ENTREE	PLAT PROTIDIQUE	GARNITURE OU ACCOMPA- GNEMENT	PRODUITS LAITIERS	DESSERTS	FREQUENCES RECOMMANDEES SUR 20 REPAS	FREQUENCES OBSERVEES
Légumes cuits autres que secs, seuls ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes			13			10/20	13/27
Légumes secs, féculents ou céréales, seuls, ou en mélange contenant au moins 50 % de légumes secs, féculents ou			12			10/20	12/27
céréales Fromages contenant au moins 150 mg de calcium par portion	2			8		8/20 mini	10/27
Fromages dont la teneur en calcium est comprise entre 100 mg et moins de 150 mg par portion	1			4		4/20 mini	5/27
Laitages (produits laitiers frais, desserts lactés) contenant plus de 100 mg de calcium, et moins de 5 g de lipides par portion				6	1	6/20 mini	7/27
Desserts contenant plus de 15 % de lipides					4	3/20 maxi	4/27
Desserts ou laitages contenant plus de 20 g de glucides simples totaux par portion et moins de 15 % de lipides					4	4/20 maxi	4/27
Desserts de fruits crus 100 % fruit cru, sans sucre ajouté					10	8/20 mini	10/27